



Commune de  
**La Peyratte**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

---

L'an deux mil dix-huit le vingt deux février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, M. JAMONNEAU Claude, M. GUILBAUT Bernard, Mme BEAUFORT Magalie et Mme MICHEAU Séverine

Absents : M. RAUX Samuel, Mme RECOUPE Sylvie, M. FRANCOIS Xavier, M. DUBOIS Victorien, M. GOURBEAU Benjamin et Me BUTET Laetitia

Pouvoir : M. RAUX Samuel a donné pouvoir à M. HERRIBERRY Dimitri  
Mme RECOUPE Sylvie a donné pouvoir à M. GUILBAUT Bernard  
M. FRANCOIS Xavier a donné pouvoir à Mme BEAUFORT Magalie

Secrétaire : M. HERRIBERRY Dimitri

Début de la séance à 20h30

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 février 2018 :

Madame BREMENT-MARQUIS Monique fait lecture du décret n°2008-52 du 29/05/2008 concernant le recrutement de Monsieur TEXIER Sébastien relatif à la formation d'intégration statutaire obligatoire. Il semblerait qu'une erreur de décret soit faite. Madame BREMENT-MARQUIS Monique demande la vérification de ce décret.

Vote 12 POUR

### DELIBERATIONS

#### I / CHOIX DES ENTRPRISES POUR LE MILLE CLUB

Dans le cadre du projet de restructuration et réhabilitation de la salle du Mille CLub, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le détail des offres et le choix des entreprises retenues.

- Voir tableau joint -

VOTE : 12 voix POUR

- d'engager la procédure de marché public,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure de marché public.

#### II / BAREME DES ELUS : MAINTIEN DE L'INDICE

Monsieur le Maire fait lecture de la circulaire n°5 reçue de la Préfecture concernant l'indice de référence applicable pour le calcul des indemnités de fonctions des titulaires de mandats locaux.

*« A la suite du report d'un an de la mise en oeuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR), la modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, initialement prévue à compter du 1er janvier 2018, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

*Par conséquent, les tableaux précisant les barèmes indemnitaires applicables aux titulaires de mandats locaux joints à la note du 15 mars 2017 restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.*

*Reste donc applicable pour toute l'année 2018, l'indice brut majoré 826 et non 830. Si vous avez appliqué l'indice 830, il convient d'effectuer la régularisation des trop perçus sur le mois de mars 2018. »*

VOTE : voix 12 POUR

- Donne un avis favorable pour régulariser la situation des salaires de mars avec l'indice 826.

#### RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ **Rapport de M. Dimitri HERRIBERRY – adjoint délégué à la commission animation,**

Monsieur Dimitri HERRIBERRY informe que le téléthon aura lieu à Thénézay cette année. Monsieur Dimitri HERRIBERRY a rencontré Monsieur ROUVREAU pour renouveler la licence IV.

La fête de la musique, le vide grenier et l'organisation du 14 juillet sont en cours.

- **Rapport de M. PROTTEAU Joëlle – adjoint délégué à la commission solidarité, agriculture, culture, cimetière,**

Madame PROTTEAU Joëlle informe que la croix du calvaire va être posée et que les tombes ont été nettoyées.

#### INFORMATIONS DIVERSES

1) Monsieur le Maire nous fait part du devis de Monsieur LOIZELEUR concernant la Maison à Monsieur LAFOND. Cette étude s'élève à 7 000 € HT.

2) Monsieur le Maire informe que la maison de Monsieur et Madame BABIN située à côté du cabinet médical est à vendre. Le rez-de-chaussée trop exigu ne peut intéresser la future maison de santé. Cependant, une proposition peut être faite pour agrandir le parking du cabinet médical en proposant un accès et un aménagement de la parcelle de Monsieur et Madame BABIN situé derrière la maison.

3) Le plan hivernal a été déclenché par la Préfecture.

4) Une commission cantine a été mise en place pour le suivi des menus et l'organisation du service.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 26 MARS 2018**

**FIN DE SEANCE 22H00**

**COMMUNE DE LA PEYRATTE**  
**RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DE LA SALLE DU MILLE CLUB**

TABLEAU RECAPITULATIF D'ANALYSE DES OFFRES

LOTS	APD € HT MAI 2017	ENTREPRISES MIEUX-DISANTES			ECARTS
		NOM	POINTS	MONTANT € HT	APD
LOT 1 DESAMIANTAGE	31 800.00 €	PELLETIER DESAMIANTAGE	80.00	11 452.94 €	-63.98%
LOT 2 GROS ŒUVRE	53 000.00 €	THILLAS	90.00	54 482.43 €	2.80%
LOT 3 CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS - BARDAGE	64 800.00 €	BERTHELOT MENUISERIE	85.00	48 261.44 €	-25.52%
LOT 4 COUVERTURE	65 000.00 €	COUVERTURES LOPEZ	90.00	53 338.59 €	-17.94%
LOT 5 MENUISERIE EXTERIEURE	20 000.00 €	HERVO ALU	85.00	26 319.00 €	31.60%
LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE	11 000.00 €	MENUISERIE GIRARD	100.00	9 476.49 €	-13.85%
LOT 7 CLOISON SECHE - PLAFOND	27 000.00 €	BOSSARD	95.00	38 095.55 €	41.09%
LOT 8 CARRELAGE	10 000.00 €	BOSSARD	95.00	13 405.06 €	34.05%
LOT 9 PEINTURE	6 000.00 €	BUTET	100.00	4 128.50 €	-31.19%
LOT 10 CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRE	43 500.00 €	GEFFROY	100.00	44 558.11 €	2.43%
LOT 11 ELECTRICITE	20 000.00 €	GUYONNAUD - AUDEBRAND	100.00	29 999.00 €	50.00%
LOT 12 EQUIPEMENT DE CUISINE	18 500.00 €	LE FROID VENDEEN	90.00	9 932.55 €	-46.31%
<b>TOTAL € HT</b>	<b>370 600.00 €</b>	Moyenne	<b>92.50</b>	<b>343 449.66 €</b>	<b>-7.33%</b>